

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 1 possédant une procuration

19 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSÉDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

16 titulaires – 24 suppléants

ARCAMBAL

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,

Suppléant : M. PRADAL José,

CAHORS

Titulaires : M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine,
M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,

Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT
Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET
André,

CAILLAC

Suppléant : M. BRIS René,

CATUS

Suppléant : M. LION Edmond,

CRAYSSAC

Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,

Suppléant : M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,

Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,

ESPERE

Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSEDOU
Alain, Sup),

FONTANES

Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,

GIGOUZAC

Suppléante : Mme FAUGERE Josette,

LABASTIDE DU VERT

Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,

LABASTIDE-MARNHAC

Suppléant : M. CLARY Fabrice,

LAROQUE DES ARCS

Suppléant : M. FAGES Yves,

LE MONTAT

Suppléant : M. THOMAS François,

MAXOU

Titulaire : M. GRAS Gérard,

MERCUES

Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,

PRADINES

Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,

Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,

Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,

SAINT DENIS CATUS

Suppléant : M. FIGEAC Philippe,

SAINT GERY

Suppléante : Mme PAHL Christiane,

SAINT MEDARD

Suppléant : M. RIALET Philippe,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,

VERS

Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE POPULATION – Action éducative locale

**Objet : Réforme d'aménagement des rythmes scolaires - approbation du Projet éducatif territorial
A été adopté à L'UNANIMITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 janvier 2014

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Stéphanie JACQUEZ
Service : Action éducative locale

Objet : Réforme d'aménagement des rythmes scolaires - approbation du Projet éducatif territorial

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la réforme de l'Aménagement des Rythmes Scolaires incombe à chaque commune, en cohérence avec le champ de compétence communal. Dès septembre 2014, la semaine scolaire de 4 jours et demi sera généralisée à l'ensemble de notre territoire. Ce nouveau rythme scolaire va impacter les organisations familiales et va, sans aucun doute, induire de nouveaux comportements et réinterroger de nombreuses activités de la sphère publique.

Ainsi, il nous appartient de nous saisir collectivement de ces changements afin de réussir la mise en œuvre de cette réforme. C'est pourquoi, depuis près d'un an, une réflexion est engagée, forte d'une démarche concertée et partagée entre le Grand Cahors, ses communes membres et le CIAS, afin de définir un Projet Educatif Territorial (PEDT). Le PEDT, (article D.521-12 du code de l'éducation) a été précisé dans la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 d'application de la Réforme des Rythmes Scolaires. Cette démarche partenariale, à l'initiative des collectivités territoriales compétentes et volontaires, doit permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante et la définition de nouvelles actions éducatives durant le temps périscolaire.

Les premières orientations de ce Projet ont été validées par un Comité de Pilotage composés du DASEN, de nos partenaires institutionnels et des représentants de notre territoire. Six axes ont été définis permettant de soutenir la nouvelle organisation des rythmes scolaires au sein des écoles communales :

- aménager les espaces à disposition des enfants,
- améliorer les conditions d'emplois et renforcer la formation des agents,
- organiser les temps de vie quotidienne des enfants à travers des projets pédagogiques,
- mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique,
- instaurer une coordination,
- proposer des activités ponctuelles.

Ces 6 axes constituent le Projet Educatif Territorial définitif.

Les différentes réorganisations scolaires et périscolaires, financées par les communes, pourront être soutenues dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, dans une logique d'accompagnement, de coordination et de ressources partagées. Les écoles pourront notamment bénéficier : de conseils pour aménager au mieux les espaces, de mise à disposition de matériel, d'intervenants professionnels pour l'animation des activités périscolaires, d'un accompagnement à l'organisation des services de garderie et de restauration, de la mise en œuvre de formation pour leurs agents, etc.

J'ai donc l'honneur de soumettre à notre assemblée :

- a- L'approbation du Projet Educatif Territorial ;
- b- D'autoriser les communes, **volontaires** à mettre en œuvre le Projet Educatif Territorial dans son intégralité.

Les communes adhérentes à la globalité du Projet Educatif Territorial bénéficieront prioritairement des actions issues des orientations dudit PEDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


ERIC VAYSSOUZE-FAURE